

Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire de l'AJPA du 15 février 2018

Début de la séance : 19h30

Lieu : Restaurant du Jura, Bassecourt

Présences :

un contrôle strict des personnes disposant du droit de vote est opéré à l'entrée par la Trésorière générale, Fabienne Walther (condition du droit de vote : paiement de la cotisation statutaire).

Par ailleurs, des listes de présence sont mises en circulation.

Au total, 41 personnes sont présentes et 38 bénéficient du droit de vote.

Ordre du jour :

- 1. Salutations et informations liminaires**
- 2. Désignation des scrutateurs**
- 3. Adoption du Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 22 juin 2017**
- 4. Présentation du projet de création d'un refuge à Bonabé**
- 5. Vote du crédit nécessaire à la réalisation de ce projet**
- 6. Discussion et adoption d'un contrat de collaboration à conclure entre l'AJPA et la Pension de Bonabé**

1. Salutations et informations liminaires

Le Président de l'AJPA, Joseph Broquet, salue chaleureusement les participants et les remercie de leur forte présence, qui témoigne de leur soutien indéfectible à l'AJPA.

Il adresse un salut particulier à Maxime Zuber, ancien député-maire de Moutier et actuel directeur de la HEP BEJUNE, fervent défenseur de la cause animale.

2. Désignation des scrutateurs

Deux scrutateurs sont désignés en les personnes d'Hermine Dörig et de Roland Hermann.

3. Adoption du Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 22 juin 2017

Le Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 22 juin 2017 a été rédigé par Isabelle Schaller, secrétaire des verbaux de l'ancienne équipe dirigeante. Il est malheureusement inachevé, puisque ladite ancienne équipe dirigeante a quitté « la salle à 22h53 », soit avant la fin de l'Assemblée.

Il est néanmoins accepté sans remarques avec les remerciements d'usage à son auteure.

4. Présentation du projet de création d'un refuge à Bonabé

Le Président décortique le sujet avec la précision d'une frappe chirurgicale.

Il faut savoir qu'un premier projet conçu par l'ancien Comité, qui prévoyait une structure à deux étages, avait été chiffré à 245.000 francs. Toutefois, il y manquait (entre autres) une STEP, des parcs pour animaux à l'extérieur, des box à l'intérieur, un local de quarantaine, l'éclairage extérieur, etc. Complété, ledit projet grimpait à 317.000 francs. Finalement, l'ancien Comité avait renoncé à icelui.

Un deuxième projet avait alors été envisagé à Cornol, en collaboration avec Virginie Ramseyer, qui tient dans ce village une pension pour animaux. Il était prévu d'installer le refuge dans une usine désaffectée, ce qui aurait nécessité un investissement estimé entre 350 et 360.000 francs. Le refuge aurait pris place à l'intérieur de la localité, ce qui, selon les contacts que nous avons établis avec les Autorités locales, n'aurait pas été accepté par le Souverain.

Le nouveau Comité a donc remis l'ouvrage sur le métier et a élaboré un projet à la fois plus efficient et plus réaliste. Il est parti de l'idée d'acquérir des conteneurs, qui seront installés dans la proximité de la Pension de Bonabé, entre Glovelier et Saulcy, ce qui permettrait de créer des synergies avec cette dernière.

Le Président présente un plan de situation, puis un plan très détaillé des locaux (voir annexes).

Superficie globale : 250m², superficie des locaux fermés : 187m²

Dans le débat qui s'ouvre, de nombreuses questions sont posées, que l'on peut synthétiser comme suit.

Grandeur des box ?

2,5m/3m, avec parc extérieur en prolongement (12,5m/3m)

[Normes OPAn : hauteur : 2m, surface de base pour deux chiens jusqu'à 20kg : 4m², pour chiens entre 20 et 45 kg : 8m², pour chiens de plus de 45kg : 10m².]

Type de chauffage ?

Pompe à chaleur

Conteneurs d'occasion, mais remis à neuf (fournisseur : Riedo Mobilbau AG, Düdingen/FR).

Livrés clés en main ! Locaux chauffés et climatisés.

Séparation entre chiens et chats ?

Un panneau les sépare. Ils ne se voient pas.

Existence de parcs extérieurs ?

Oui, ainsi qu'en attestent les plans. Pour les chiens et pour les chats.

Solidité des box ?

A toute épreuve.

La Pension de Bonabé utilisera-t-elle ces locaux ?

Non. Il incombera uniquement au responsable de cette pension, Enzo Rossi, de soigner les animaux hébergés dans notre refuge.

Quid du Cabinet vétérinaire ?

Il sera loué au Dr vét. Lucia Bütikofer, membre du Comité de l'AJPA, qui versera un loyer, ce qui permettra une rentrée d'argent. Lucia Bütikofer s'occupera également des animaux accueillis, et ce, à un tarif préférentiel.

Il est bien clair que l'AJPA continuera de travailler avec les vétérinaires du canton pour ce qui concerne les animaux (sauvages) soignés à l'extérieur (castration, stérilisation, etc.).

Hermine Dörig trouvera-t-elle chaussure à son pied dans ce refuge ?

Evidemment. Cela lui évitera de se disperser, comme c'est souvent le cas aujourd'hui.

La sécurité sera-t-elle assurée ?

Oui, car des caméras de surveillance seront installées. En revanche, tout ne sera pas clôturé.

Le refuge disposera-t-il d'une signalétique ?

Un totem sera installé, ainsi qu'une enseigne indiquant clairement « Refuge AJPA Jura ».

Y aura-t-il suffisamment de places de parc ?

Oui (large superficie de groise tassée).

Des membres seront-ils associés à la construction du refuge ?

Non, car il s'agit d'un projet clés en main et le Comité ne souhaite pas s'engager dans un bénévolat dont on connaît les aléas.

Date d'ouverture ?

Très optimiste, le Président évoque un délai de trois mois. Ses collègues du Comité sont plus réservés et tablent sur une ouverture avant la fin de l'année.

A qui le terrain appartient-il et est-il prévu de l'acquérir ?

Le terrain sur lequel le refuge sera érigé appartient aux exploitants de la Pension de Bonabé. L'AJPA n'entend pas l'acquérir. Elle marque sa préférence pour un droit de superficie de 99 ans, facturé au franc symbolique, ce qui nécessitera un acte notarié. Les discussions dans ce sens sont très avancées.

5. Vote du crédit nécessaire à la réalisation de ce projet

Le Président donne ensuite une information circonstanciée sur **le devis de ce projet**.

La partie électricité est devisée à 9.868 francs (avec une réserve de 2.000 francs, mais dont le Président a exigé qu'elle soit l'exception).

La partie sanitaire est devisée à 3.910 francs.

Les conteneurs à 191.770 francs.

En ajoutant le terrassement, les travaux de maçonnerie, les aménagements extérieurs, les honoraires, etc., il faut tabler sur une dépense globale de quelque 370.000 francs.

C'est donc un crédit de quelque 400.000 francs qu'il s'agit de valider.

Au vote, l'Assemblée générale accepte à l'unanimité des 38 votants d'engager une dépense de 400.000 francs pour financer la construction d'un refuge.

L'AJPA possède les fonds nécessaires pour financer intégralement le projet, puisqu'elle dispose d'un capital de 600.000 francs placés dans deux banques (Raiffeisen et BCJ). Toutefois, le Comité est d'avis qu'il ne faut pas affecter notre capital intégral à ce projet et qu'il convient par conséquent de solliciter un emprunt auprès d'un établissement bancaire (en l'occurrence, la Raiffeisen). On demandera les conditions pour un prêt de 100.000, 200.000 et 250.000 francs. Il convient en effet de profiter des taux d'intérêt actuels particulièrement bas.

La possibilité existe également de demander un prêt à la PSA nationale, laquelle accepterait de s'engager à hauteur de 100.000 francs. Toutefois, elle ne consent plus comme par le passé à des prêts sans intérêt. Par ailleurs, le Président est peu chaud pour la solliciter, car elle nous a déjà accordé plusieurs aides substantielles pour des tâches ponctuelles.

D'autre part, le Comité va rencontrer les représentants du SCAV le 22 février 2018 et le Ministre de l'économie à une date qui reste à convenir. En ces occasions, l'hypothèse d'une aide de l'Etat sera soulevée (à défaut d'être préconisée !).

Au vote, l'Assemblée générale autorise le Comité à l'unanimité des 38 votants à s'enquérir de la possibilité et des conditions d'un emprunt à hauteur de 100.000, respectivement 200.000 et 250.000 francs.

Le Président donne également connaissance d'un **budget estimatif de fonctionnement**, qui inclut notamment le défraiement de la secrétaire et de la caissière (1.000 francs annuels chacune), les frais de téléphonie (1.000 francs annuels), la rémunération de l'exploitant de

Bonabé (6.000 francs annuels), le chauffage et l'électricité (3.000 francs annuels), etc., **pour un total annuel évalué à 22.100 francs.**

S'agissant des recettes, on peut tabler sur un loyer annuel pour le cabinet vétérinaire de 3.600 francs, sur des cotisations à hauteur de 9.000 francs (450 cotisants à 20 francs) et sur la subvention cantonale de 10.000 francs.

Au sujet de cette dernière, l'opinion est émise qu'il faudra en demander la réévaluation. A l'époque où elle a été fixée, le canton du Jura comptait 7.000 chiens et encaissait donc 70.000 francs de taxes (7.000 x 10.-). Aujourd'hui, le nombre de chiens s'élève à environ 9.500 !

A noter aussi que nous acquittons actuellement un loyer mensuel de 300 francs pour un garage à Develier servant de dépôt de nourriture. Cette dépense va disparaître. S'agissant du coût de la nourriture, qui n'a pas été pris en compte dans le budget de fonctionnement, il faut savoir qu'elle nous est généreusement distribuée par la PSA et nos autres partenaires.

A une question concernant nos relations avec l'ancien Comité, reconstitué dans le cadre de l'association concurrente *PAS Touche*, il est répondu que, selon les informations en notre possession, ce Comité connaît des dissensions internes et a enregistré plusieurs démissions. Membres de ce Comité, Stéphanie Lepore et Virginie Ramseyer ont demandé à rencontrer le Président et le Vice-Président et sollicité la permission de nous soumettre des cas d'animaux en souffrance, ce qui leur a naturellement été accordé.

6. Discussion et adoption d'un contrat de collaboration à conclure entre l'AJPA et la Pension de Bonabé

Le Vice-Président, William Daellenbach, présente le projet de contrat de collaboration entre l'AJPA et la Pension de Bonabé.

Ce contrat a été contrôlé par un avocat.

Il a été rédigé en français et traduit en allemand, car les exploitants de Bonabé pratiquent de préférence cette langue.

Il stipule notamment que la Pension de Bonabé met à disposition de l'AJPA « un emplacement de 900m² avec chemin situé au Sud-Ouest pour une durée de 99 ans et pour la somme de un franc ».

La teneur de ce contrat a été acceptée par nos partenaires de Bonabé.

Ledit contrat prévoit tous les cas de figure (y compris en cas de changement ou de faillite des propriétaires actuels). Comme déjà indiqué précédemment, il devra faire l'objet d'un acte notarié.

La rémunération a été fixée à 500 francs par mois (voir les 6.000 francs annuels alloués à Enzo Rossi).

Au vote, ce contrat est accepté à l'unanimité des 38 votants.

Une Assemblée extraordinaire ne comporte pas de divers.

Aussi le Président se borne-t-il à signaler que l'Assemblée générale ordinaire aura lieu à fin mars / début avril.

On y présentera les Comptes 2017 et l'avancement des travaux.

Fin de l'Assemblée : 20h45

Movelier / Alle, le 16 février 2018

Le Président :

Le Secrétaire :

Joseph Broquet

Serge Vifian

Annexes mentionnés